

EXTINCTION DES FEUX

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G, F
Portée	moyenne (30 m + 3 m/niveau) (20 c + 2 c/niveau)
Zone/Cible	1 objet magique lié au feu ou 1 cube de 6 m (4 c) d'arête/niveau (F)
Durée	instantanée
JS	aucun ou Volonté, annule (objet)
RM	non ou oui (objet)

On utilise souvent ce sort pour mettre un terme aux feux de forêt ou aux autres incendies de grande ampleur. Tous les feux de nature non magique situés dans la zone d'effet sont automatiquement éteints. Le sort peut également dissiper les sorts de feu situés dans la zone mais, pour ce faire, le personnage doit réussir un test de dissipation (1d20 + 1 par niveau de lanceur de sorts, avec un maximum de +15) contre chacun des sorts. Le DD de ces tests de dissipation est de 11 + niveau de lanceur de sorts de l'effet de feu.

Les créatures appartenant au sous-type du Feu qui sont prises dans la zone d'effet subissent 1d6 points de dégâts par niveau de lanceur de sorts (jusqu'à un maximum de 10d6, sans jet de sauvegarde).

Le personnage peut également cibler ce sort sur un objet magique qui crée ou contrôle le feu. Cet objet perd alors tous ses pouvoirs relatifs au feu pendant 1d4 heures, à moins qu'il ne réussisse un jet de Volonté. Cet effet ne fonctionne pas sur les artefacts.